



Assemblée extraordinaire des délégués

Procès-verbal

Date : lundi 17 octobre 2022 – 20.00 Heures
Lieu : Landgasthof Schönbühl - Alte Bernstrasse 11 - 3322 Schönbühl bei Bern
Procès-verbal : Maryline Lempen-Arm

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 12 avril 2022
5. Ordonnance sur l'élevage : état de la situation
6. Apport de sang étranger
7. Divers

Le nombre de délégués avec droit de vote est fixé **à l'art. 18 des statuts**.

Les membres ordinaires collectifs délèguent un nombre de représentants en rapport avec le nombre de sujets inscrits au livre généalogique ; la règle appliquée est la suivante :

1	à	100 chevaux FM inscrits	2 voix
101	à	200 chevaux FM inscrits	3 voix
201	à	500 chevaux FM inscrits	4 voix
Plus de		500 chevaux FM inscrits	5 voix

Pour les organisations étrangères, c'est le nombre de chevaux enregistrés dans le livre généalogique de la FSFM qui fait foi.

1. Ouverture

Début de l'assemblée à 20.11 heures

Albert Röstli (AIR) salue chaleureusement les personnes présentes et remercie en particulier tous les délégués d'être venus si nombreux pour prendre ce soir cette décision importante sur l'« apport de sang étranger ».

Il salue également les membres du comité et les membres de la direction présents, ainsi qu'Ines Lamon et Clara Ackermann, en tant que représentantes du Haras national suisse.

Sont également salués Annette Leimer et Henry Spychiger, qui assurent la traduction ce soir, merci de les remercier par de chaleureux applaudissements.

Les invitations avec l'ordre du jour ont été envoyées en bonne et due forme et dans les délais, conformément aux statuts. Si le temps le permet, une pause de dix minutes sera faite, sinon la séance ne sera pas interrompue. A la fin, un apéritif sera servi.

2. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants ont été nommés : Martin Stucki & Lukas Knechtle. Chef du bureau : Christoph Haefeli,

124 cartes de votes distribuées, majorité absolue : 63, majorité des deux-tiers : 83

3. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé par une très large majorité.

4. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 12 avril 2022

AIR Nous passons à l'acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 12 avril 2022, rédigé par Annette Ruffieux. Y a-t-il des corrections ou des remarques concernant le procès-verbal ?

Il n'y a pas de questions, ni de remarques. Le procès-verbal est ainsi adopté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Ordonnance sur l'élevage : état de la situation

AIR remercie toutes celles et ceux qui ont participé activement à l'une ou l'autre des 5 séances d'information.

Nous avons reçu le projet d'ordonnance sur l'élevage en consultation en janvier 2022 et avons tout de suite constaté que cela aurait été une catastrophe pour l'élevage franchises-montagnes, avec une réduction d'environ 2/3 des contributions au maintien de la race.

L'article 24, encourageant l'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes dans l'ordonnance sur l'élevage, aurait dû être supprimé sans être remplacé par un autre article.

Le 2 mai 2022, nous avons pu remettre notre prise de position à cette consultation à l'OFAG, cette remise s'est faite de manière très positive. Une belle image du franchises-montagnes a été donnée. Nous remercions chaleureusement tous les syndicats d'avoir répondu en nombre à notre appel, concernant ce nouveau projet d'ordonnance mis en consultation par l'OFAG. Actuellement, les primes sont sauvées.

L'ordonnance sera adoptée par le Conseil fédéral en novembre et j'ai reçu aujourd'hui la confirmation du directeur de l'OFAG, Monsieur Christian Hofer, que le point concernant les primes n'est plus contesté.

Nous avons toutefois dû lâcher du lest et accepter qu'il n'y ait plus d'article séparé concernant l'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes. Mais à l'avenir, toutes les races suisses menacées ou critiques seront ainsi traitées de la même manière.

Pour nous, il était important que nous continuions à recevoir les mêmes montants pour nos primes au maintien de race. C'est maintenant le cas, mais nous devons aussi remplir les mêmes exigences que les autres races. Le taux de sang étranger de 12,5% et le degré de consanguinité de 10% restent des conditions pour nous aussi. Afin de répondre aux exigences pour recevoir les contributions, tous les FM sont reconnus, aux yeux de l'ordonnance sur l'élevage, comme 0% de sang étranger (100% de race pure) selon les conditions du Stud-Book de la FSFM (Fermeture du Stud-Book en 1997 - conformément à l'article 9 du règlement du livre généalogique : « Tous les chevaux nés avant le 1er janvier 1999 au bénéfice d'un certificat d'origine FM ou d'une carte d'identité FM ont été inscrits dans la Section FM pure race »).

Nous avons pris connaissance, lors des séances d'information, du souhait des éleveurs de maintenir le taux de pourcentage de sang étranger existant sur le passeport du cheval. Il s'agira d'éclaircir ce point lors d'une discussion avec l'OFAG à une date ultérieure. La contribution de CHF 500.- pour toutes les juments ayant droit à la prime est donc désormais maintenue.

Nous voyons ici que si l'on s'unit et que l'on tire tous à la même corde, on peut obtenir beaucoup. Je tiens à adresser un gros merci à vous tous !

Erich Wyss, PG Birstal, prend la parole et demande si tous les étalons du Stud-Book toucheront une prime ? Ce point doit encore être éclairci. Le nouveau projet d'ordonnance sur l'élevage ne nous est pas encore parvenu, donc actuellement nous n'avons pas la réponse définitive.

6. Apport de sang étranger

AIR passe la parole à **Martin Stegmann (MS)**, Président de la commission d'élevage (comél), qui explique que la comél a reçu le mandat lors de l'AD 2021 de préparer un projet pour un apport de sang étranger.

Le mandat a été confié à la commission d'élevage et un groupe de travail a été constitué. Nous avons assez rapidement constaté que nous avons également besoin de la base, des éleveurs, des propriétaires de chevaux et des utilisateurs. Un questionnaire a ainsi été établi et envoyé pour nous permettre de prendre la température. Maintenant, quelle est la suite à donner à ce projet ?

Les avantages d'un apport de sang étranger sont les suivants :

- Réduction de la consanguinité à court terme ;
- Création de nouvelles lignées ;
- Amélioration de certaines aptitudes.

Les inconvénients d'un apport de sang étranger sont les suivants :

- Augmentation de la consanguinité à long terme (p.ex. les lignées L et N sont beaucoup utilisées) ;
- Perte de certaines aptitudes (caractère, polyvalence, etc.) ;
- Croisements de remplacement ;
- Perte des primes de maintien de la race versées par l'OFAG ;
- Pas de soutien financier de l'OFAG et pas d'aide du Haras national (généticiens, spécialistes, etc.) pour la mise en œuvre du projet ;
- Risque de perdre notre reconnaissance en tant que race suisse.

Principaux risques pour notre race :

- Problèmes avec les primes de maintien de la race ;
- Perte de confiance de la Confédération envers notre race ;
- Perte de la reconnaissance en tant que race suisse.

La question est maintenant de savoir s'il est judicieux de poursuivre un projet qui comporte de tels risques, alors que nous avons reçu des signaux positifs du Conseiller fédéral Guy Parmelin concernant le maintien des primes d'élevage.

Quoi qu'il en soit, la commission d'élevage a pour mission de préserver la diversité génétique dans notre race et doit s'efforcer de travailler et de développer des projets pour atteindre cet objectif.

Compte tenu des risques importants pour notre race, le groupe de travail, la commission d'élevage et le comité de la FSFM ont pris la décision de convoquer une Assemblée extraordinaire des délégués afin de faire voter les délégués sur la poursuite ou l'arrêt du projet d'apport de sang étranger.

AIR remercie **MS** de son exposé et donne la parole aux délégués. Y a-t-il des questions sur les explications de Martin Stegmann ? Pas de questions pour le moment.

AIR : Nous avons reçu une demande d'intervention de M. **Bruno Spring**, Président de l'IGOF : Depuis maintenant plus de 30 ans, l'IGOF s'engage pour l'élevage de chevaux BAS. Ce sont des chevaux dont le sang étranger ne dépasse pas 2%. Nous acceptons que tous les chevaux franchises-montagnes inscrits au Stud-Book soient désormais considérés comme étant de race pure. Avec le maintien des primes pour toutes les poulinières qui en découle, cela sert les éleveurs et l'unité de la race. En contrepartie, nous demandons toutefois que la part de sang étranger soit visible sur le certificat d'origine. De plus, le qualificatif « Base » doit continuer à figurer sur le certificat d'origine. L'indication du pourcentage de sang étranger est importante pour l'élevage et le sauvegarde des bases et sert en outre à des fins de commercialisation. Comme le confirme l'OFAG, c'est à la FSFM de décider ce qui doit figurer sur le certificat d'origine. Selon lui, ce n'est pas l'affaire de la Confédération, mais de la Fédération. Nous avons donc l'espoir d'obtenir le soutien adéquat de la part du comité.

AIR répond que la gérance prendra cela en compte et le remercie de son intervention. Oui, la gérance va regarder directement avec l'OFAG afin de garder la possibilité de noter le pourcentage de sang étranger sur les papiers établis par la FSFM.

Demande du comité, de la commission d'élevage et du groupe de travail :

Acceptez-vous que le projet d'apport de sang étranger, dont l'Assemblée des délégués a souhaité la réalisation en date du 6 juillet 2021 et actuellement en cours d'élaboration, ne soit pas poursuivi, et ceci avec effet immédiat ?

OUI : le projet est définitivement abandonné avec effet immédiat.

NON : le projet sera poursuivi et présenté à la prochaine Assemblée des délégués.

Recommandation du comité, de la commission d'élevage et du groupe de travail :

Compte tenu des risques importants pour notre race, le comité, la commission d'élevage et le groupe de travail "apport de sang étranger" vous recommandent à l'unanimité de ne pas poursuivre le projet d'apport de sang étranger et d'y mettre fin avec effet immédiat en votant OUI.

AIR parle de la proposition du PG Birstal : **Erich Wyss (EW)** reprend la parole pour le compte du PG Birstal :

EW : Après avoir approuvé à 95% l'ouverture du Stud-Book lors de l'Assemblée générale 2021, nous attendons toujours du comité de la Fédération qu'il prenne des mesures concernant l'utilisation de sang étranger. Suite à la remarque de notre Président Albert Röstli lors de la séance d'information du 7 octobre 2022 à Balsthal, selon laquelle "une petite fenêtre reste ouverte", nous soumettons ici la proposition suivante :

Proposition :

Le comité propose de voter à l'Assemblée des délégués 2023 une adaptation du programme d'élevage et du règlement du livre généalogique afin que :

1. les poulains croisés puissent être appréciés dans des conditions clairement définies et inscrits dans un registre spécial du Stud-Book.
2. les descendants enregistrés de produits de croisement puissent, en cas d'aptitude définie, accéder au Stud-Book de la race franches-montagnes.

Nous pensons qu'un plus grand nombre d'éleveurs actifs et d'utilisateurs de notre franches-montagnes soutiennent cette proposition. Nous avons pris bonne connaissance du projet de révision prévue par le Conseil fédéral de l'Ordonnance sur l'élevage (contributions et conditions pour la race des Franches-Montagnes) et nous devons accepter les conditions révisées. Nous nous réjouissons et reconnaissons la réussite de garantir les contributions fédérales actuelles.

Nous les remercions de bien vouloir traiter notre demande lors de la prochaine Assemblée générale des délégués.

EW insiste sur le point que ces produits issus de croisement souhaités par les éleveurs, soient pointés et appréciés comme les autres FM. Actuellement, le comité n'est pas capable de faire un projet d'apport de sang et les éleveurs ont ainsi le pouvoir entre leurs mains de faire les croisements qu'ils jugent opportuns. Ainsi, on aura la possibilité de créer de nouvelles lignées et d'élever de bons produits.

AIR : Cette proposition n'est pas en contradiction avec la proposition du comité. La proposition du comité est que le mandat actuellement en cours soit arrêté et que l'on puisse voter par oui ou par non. La présente proposition est pour nous, le comité, une autre manière d'entrouvrir la porte à l'apport de sang étranger. Mais, comme l'a dit **EW**, cette proposition ne souhaite clairement pas que le comité décide avec quel étalon et avec quelle race.

AIR : Nous sommes d'avis, au sein du comité, que cette proposition, qui est maintenant formulée, et dont je tiens à vous en remercier, constitue une base de discussion. Nous avons reçu des demandes ou des propositions de discussion correspondantes lors de presque toutes les séances d'information. Nous considérons qu'il est quelque peu risqué de discuter ici ce soir de cette problématique. Le comité souhaite d'abord voter sur sa proposition du jour, par oui ou par non, et est ensuite prêt, si l'assemblée vote oui à l'interruption du projet existant, à étudier cette

proposition, à élaborer ses avantages et ses inconvénients, puis à la présenter à l'Assemblée des délégués ordinaire. Ainsi, tous les syndicats pourront également en discuter à l'interne à l'avance, avec l'avis de base de la commission d'élevage, mais j'aimerais insister, en toute franchise, sur le fait que nous laissons ainsi une porte ouverte et pourront donc présenter quelque chose à l'Assemblée des délégués au printemps prochain. Ce serait la proposition du comité. Ainsi, tout est transparent.

AIR demande s'il y a des questions de compréhension à ce sujet ? Y a-t-il d'autres propositions de l'Assemblée ? Ce n'est pas le cas. **AIR** ouvre donc la discussion aux délégués :

David Fischer (DF), PZG Zürcher, prend la parole :

DF remercie le comité pour son grand engagement au cours de l'année écoulée concernant le maintien des primes d'élevage. Bien entendu, en tant que Président d'un syndicat et co-initiateur du projet, je ne suis pas ravi que la poursuite de ce projet n'ait guère de sens à l'heure actuelle. Mais je reste convaincu qu'un apport de sang étranger sera tôt ou tard nécessaire. Je pourrais déjà faire quelque chose avec cette proposition. J'aurais toutefois préféré que ce soit un projet de la Fédération. De mon point de vue, il est important que l'on travaille avec des juments BAS. Le cheval franches-montagnes tel que nous le connaissons aujourd'hui est justement né de l'apport de sang étranger. La diversité, l'expression, les allures correspondent au type de la race. Sans l'influence de différentes races, le franches-montagnes ne serait pas ce qu'il est. Du Percheron au pur-sang arabe en passant par le demi-sang, toujours sélectionnés en fonction du but d'élevage. Il y a un an et demi, les délégués ont clairement dit oui à la création d'une lignée ou à l'élaboration d'un projet. Je suis donc d'avis, et je pense ne pas être le seul dans cette salle, qu'un tel projet devrait être poursuivi au cours des dix ou vingt prochaines années. Les conditions sont désormais claires, un étalon de croisement ne peut plus avoir plus de 12,5% de sang étranger, si tout cela passe en novembre. Je pense qu'il serait préférable de patienter encore un peu et de réfléchir à des propositions concrètes lors de la prochaine Assemblée ordinaire des délégués. Je pense qu'il serait important d'envoyer un bon signal à l'OFAG. J'aimerais néanmoins motiver la commission d'élevage à ne pas perdre de vue l'objectif d'un croisement ciblé avec du sang étranger. Je suis convaincu qu'avec un bon projet, l'OFAG comprendra que l'apport de sang étranger contribue positivement à la préservation de notre race. Merci beaucoup !

AIR remercie et demande s'il y a d'autres remarques. Ce n'est pas le cas. Alors nous votons ; la question est de savoir si nous annulons le projet en question pour les raisons que nous avons données. Peut-on voter par main levée ? Le vote par bulletin secret n'est pas souhaité par l'assemblée. Pas d'autre proposition, nous votons à main levée.

AIR : Que ceux qui acceptent la proposition du comité d'interrompre le projet d'apport de sang étranger tel qu'il a été demandé votent maintenant oui en levant leur carte de vote. Je propose que nous procédions au comptage des voix, même si cela prend un peu de temps, c'est aussi un signal vers l'extérieur qui n'est pas anodin.

Résultat :

Les votes OUI sont de 124.

Les votes NON sont de 5.

Il n'y a pas d'abstention.

AIR : Le projet est donc clairement abandonné, selon les recommandations du comité. Y a-t-il une objection à la procédure ? Pas d'objection, vous avez ainsi clairement décidé.

AIR Proposition du PG Birstal : le comité propose que nous examinions ce projet, que nous montrions les avantages et les inconvénients, que nous définissions les conditions cadres et que nous la soumettions ensuite lors de la prochaine assemblée des délégués. Est-ce que cela convient au PG Birstal ? **EW** : Oui, très bien.

AIR Il n'y a donc pas besoin de voter sur ce sujet et c'est ainsi validé à l'attention du procès-verbal. Merci au PG Birstal pour le travail constructif qui nous montre une voie à suivre.

AIR Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas, merci beaucoup. J'en viens donc déjà au point « Divers ». Y a-t-il des questions ou des suggestions de l'Assemblée dans les divers ?

7. Divers

Mario Gondolfo (MG), pour le SE Ajoie, prend la parole :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués,

Tous d'abord j'aimerais remercier ici tous les membres du comité qui ont travaillé d'arrache-pied pour le maintien des primes de poulinage essentiels à la survie de notre race. Il est important de signaler que tous les éleveurs de franchises-montagnes ont tiré à la même corde. Ceci est réjouissant pour notre magnifique race.

Demain, les contraintes mises en place pour l'obtention de cette prime seront plus dures qu'avant mais le maintien de celle-ci est le plus important. Maintenant, c'est à nous éleveurs ainsi qu'à la FSFM de trouver les solutions au maintien de l'effectif et de relever les défis en matière de consanguinité, de diversité génétique ainsi que de fixer des règles claires en matière d'apport de sang pour ceux qui le désirent. La diversité et l'hétérogénéité de notre race sont pour moi une grande force de commercialisation mais l'identité du cheval FM est encore plus importante.

Je viens maintenant sur la séance d'information qui a eu lieu la semaine dernière à Glovelier. Plusieurs questions sur la sauvegarde de lignées et sa pertinence, la consanguinité, et la porte ouverte laissée aux croisements ont été posées.

- Notamment une question de Madame Emilie Beuret-Boillat sur les connaissances de la FSFM sur la variation génétique des lignées menacées et s'il était pertinent de mettre des mesures en place pour les sauver. La réponse du comité à cette question m'a surpris car il n'y aurait pas ou peu de variations génétiques sur ces lignées. M'étant un peu renseigné sur ce sujet, il me semble qu'il n'y a pas encore actuellement de résultats clairs à ce sujet.
- Le sujet des lignées a aussi été abordé et on nous a annoncé une possible séparation des deux grandes lignées des H et N. Après avoir étudié tout un après-midi ces deux lignées, je ne vois pas en quoi la séparation de ces deux lignées amènerait de la diversité. La lignée des H, il est vrai, est bien diverse mais Hulax, père d'Hendrix, et Humour, grand-père d'Halliday, sont tous les deux des frères. Encore plus proche dans la lignée N, car Népal et Nico sont également descendants du même père qui est Noé. Prenons le cas d'une famille chez l'être humain, la famille Dubois est réunie, nous comptons 100 personnes. Nous disons que depuis aujourd'hui, les 50 de gauche s'appelleraient Dupont et les 50 de droite garderaient le nom de Dubois. Au final, les Dupont et les Dubois resteront quand même cousins.

Voilà donc ma demande, soutenue ici par le Syndicat d'Ajoie :

J'aimerais soumettre l'idée au comité, ainsi qu'à l'Assemblée des délégués, de créer une commission technique composée de plusieurs zootechniciens (avec de bonnes connaissances en génétique), d'un vétérinaire, d'un chercheur du Haras national ainsi que de la responsable du Stud-book, Svetlana Erb. Il ne sera pas difficile de trouver des personnes avec ces connaissances dans les amoureux du cheval de la race des Franches-Montagnes. Cette commission fonctionnerait comme les autres commissions mais normalement, sans membre du comité, sauf si celui-ci a des connaissances dans ce domaine. Cette commission aurait pour but de soutenir la commission d'élevage dans ses décisions, de l'informer des problématiques ou non de la consanguinité si celle-ci augmente, d'élaborer un plan de management de la consanguinité pour petite population comme les autres petites races le font déjà. Elle aurait aussi la mission d'élaborer les conditions pour réintégrer ou non les sujets croisés qui seront de nouveau en dessous des 12,5% de sang étranger. Car oui, si une porte ouverte est laissée au croisement, celui-ci doit être maîtrisé. Et afin que les personnes qui se lancent dans le long chemin du croisement ne soit pas pénalisées sur les points d'appréciation de l'œil humain, il serait préférable que les critères de réintégration au Stud-Book soit mesurables de la manière la plus transparente possible. Cette commission aurait également la possibilité de faire des propositions de recherche au Haras National ou aux étudiants « ingénieurs agronomes » ou autres pour leurs travaux de Bachelor, ce qui nous permettrait d'étendre les recherches sur notre race.

Je pense que tant le comité, la gérance, que la commission d'élevage seraient gagnants de la création de cette commission qui pourrait nous fournir des pistes pour relever les défis qui sont les nôtres.

Le but n'étant pas de voler le travail de recherche du Haras National, pôle de connaissance de notre race, mais bien de donner du poids et de la profondeur aux recherches ainsi qu'à la mise en pratique de leurs résultats.

Travaillons tous ensemble pour prolonger le plus longtemps possible la merveilleuse renommée de notre cheval, sans stigmatiser les personnes ouvertes ou non au croisement ou à la sauvegarde des lignées. La science combinée à l'immense connaissance de nos éleveurs nous permettra de relever tous ces défis. Merci de votre attention.

AIR remercie de cette intervention. Y a-t-il d'autres interventions sous divers ? Je peux encore vous informer, pour être tout à fait complet, que nous avons reçu des lettres de trois organisations d'élevage : Freiburger Pferde Stiftung, Syndicat Chevalin de Genève et Association franchises-montagnes de France. Ces derniers auraient voté comme vous, mais ils se sont excusés. Nous n'avons pas reçu d'autres courriers.

AIR : J'aimerais encore une fois remercier tout le monde d'être venu en si grand nombre, quel plaisir de voir autant de monde ! Je vous prie de transmettre aux éleveurs l'unité démontrée ici dans l'élevage du franchises-montagnes. Cela me rend très confiant pour l'avenir, c'est ainsi que nous devons travailler. Nous sommes ouverts à toutes les possibilités, nous avons convenu de les examiner. Mais aussi clairement vis-à-vis de l'OFAG, vis-à-vis de la politique, nous voulons conserver cette magnifique race. Merci d'être venus, c'était une assemblée courte, mais cela valait la peine de montrer cette unité ici !

CH : Chers délégués, chers invités, au nom du comité et de nous tous, j'aimerais remercier notre Président **Albert Rösti** ! D'une part, pour sa conduite souveraine et professionnelle de l'Assemblée des délégués d'aujourd'hui. D'autre part, pour son engagement et pour le temps précieux qu'il a consacré à notre Fédération tout au long de l'année !

AIR Un grand merci Christoph, je ne peux que lui retourner ses fleurs, j'avais aussi besoin de ses connaissances en matière d'élevage, sans cette collaboration, tout cela n'aurait pas été possible ! Tous les participants sont invités à l'apéritif !

Fin de l'assemblée à 21h11.